

Note de lecture

Bernard Chavance, *L'économie institutionnelle*, La
Découverte, Repères, Paris, 2007, 120 pages

Nicolas Postel¹

L'ouvrage de Bernard Chavance est utile et sans équivalent dans la littérature actuelle de langue française. L'auteur dresse en effet un panorama très complet de la galaxie institutionnaliste, non seulement contemporaine, mais, ce qui est précieux, dans la profondeur historique de ce courant vieux de plus de 100 ans. L'ouvrage est donc indispensable.

Bernard Chavance débute cette exploration des fondements de l'économie institutionnelle en mettant en relation l'émergence institutionnaliste et les travaux de l'école historique allemande (que l'on retrouve d'ailleurs dans l'école autrichienne et l'ordo-libéralisme, ici sérieusement présenté (après que la publication du livre de Foucault [2004] en ait ravivé pour beaucoup le souvenir)). Il donne ainsi à cette galaxie institutionnaliste une matrice commune, qui naît du célèbre « *Methodenstreit* » de la seconde partie du dix-neuvième.

Partant de là, dans une très louable volonté œcuménique, Bernard Chavance présente l'ensemble des approches institutionnalistes contemporaines, depuis l'école des coûts de transaction jusqu'aux écoles françaises de la régulation et des conventions. Le livre est donc extrêmement complet et éclairant quant à l'existence d'une histoire et d'un réel bouillonnement actuel des approches institutionnalistes. Il donne une véritable visibilité à l'approche institutionnaliste trop souvent balkanisée et pointilliste.

Un bénéfice tout particulier peut en particulier être tiré de la présentation, synthétique et précise, des premiers grands institutionnalistes, Commons, Veblen. Ces deux auteurs n'occupent de toute évidence pas la place qui devrait être la leur dans l'enseignement de l'histoire et de la discipline économique, qui, depuis les classiques et les néoclassiques jusqu'à l'approche Keynésienne, passe souvent allègrement au-dessus des institutionnalistes. Ce sentiment est particulièrement net sur deux points : (1) Les intuitions de Veblen concernant la dynamique des institutions à partir des « instincts » humains (p.17 et suivantes); (2) Les rapprochements possibles entre Commons et Keynes à partir du rôle que joue l'incertitude dans leur représentation de l'économie (p.36-38). Ces deux éléments, que l'on pourrait relier, montrent que l'approche des premiers institutionnalistes contient en germe une formulation claire des deux grands problèmes de l'analyse économique contemporaine : la prise en compte de l'incertitude et l'analyse du rôle et de la genèse des règles collectives. On ne peut dès lors que regretter l'éclipse relative qu'a connu le courant institutionnaliste au cours du vingtième siècle.

Les raisons de cette éclipse sont sans doute nombreuses, mais une paraît évidente : l'absence d'organisation commune des institutionnalistes, souvent trop soucieux de leur spécificité pour parvenir à s'inscrire dans un courant collectif. La conclusion du livre insiste d'ailleurs sur la diversité des approches institutionnelle, leurs clivages méthodologique et politique, leurs impasses respectives. On ne peut que donner crédit à l'auteur de la pertinence de cette analyse, reprise dans un tableau assez

¹ Clerse-Ifresi, Université Lille 1

éclairant permettant de mettre en regard les différentes théories traitant de l'institution. Pourtant, au-delà de cette diversité, il aurait été, pensons-nous, utile de mettre en avant ce qui fait l'unité de ce courant de recherche. Sur ce point les quelques points listés par l'auteur : (vision institutionnalisée de l'économie, attention portée au changement et à l'émergence des institutions) laisse un goût d'inachevé. Ne peut-on aller plus loin ?

La lecture de l'ouvrage incline à penser qu'il serait possible de réunir les différentes approches du champ de « l'économie institutionnelle » en un « paradigme institutionnaliste » à deux conditions :

- disposer d'une définition commune de l'économique,
- disposer d'une théorie commune de l'action.

Sur le premier point c'est chose faite, et, même si l'auteur ne le met pas en exergue, le mérite en revient à Karl Polanyi². La célèbre opposition que propose Polanyi entre économie formelle et économie substantive³ constitue en effet un cadre stimulant pour la définition d'une approche économique non par la rationalité économique, mais, comme le font les théories institutionnalistes, par l'identification du champ de la production et de la distribution des richesses sous forme monétaire. Par cette opposition, Polanyi se place comme un auteur à même de structurer les approches institutionnalistes (Sobel et Postel, 2008).

Sur le second point, en revanche, force est de constater que la galaxie institutionnaliste présentée par Bernard Chavance est au moins clivée par deux possibilités : fonder une théorie de la genèse des règles sur le choix rationnel instrumental (optique qui est celle du courant néo institutionnaliste) ou la fonder sur une rationalité élargie, incluant une dimension réflexive et éthique, c'est dire sur une forme de « raison pratique ». Entre ces deux possibilités, il faudrait trancher, ou, plus précisément, ordonner le propos théorique. En effet la rationalité instrumentale est une catégorie qui, si on ne la limite pas, envahit nécessairement l'espace politique de la raison pratique. Il faut donc cantonner le rôle de la rationalité instrumentale à des aspects techniques de la prise de décision portant sur l'efficacité, pour espérer conserver l'existence d'une dimension éthico-politique dans la constitution des institutions.

Or ce débat n'est volontairement pas tranché par l'auteur, sans doute par souci de neutralité... mais peut-être aussi en raison de la place importante faite à une troisième option possible, l'option évolutionniste. La stratégie explicative « évolutionniste » consiste à remplacer l'existence d'un processus de choix conscient par l'existence d'un processus qui échappe à toute intentionnalité humaine. Cette stratégie, parce qu'elle place les ressorts de la modification des institutions en-deçà de la rationalité des agents, n'a pas à trancher le débat entre rationalité instrumentale et raison pratique présenté ci-dessus. Cette posture méthodologique fût celle des premiers institutionnalistes américains, et elle semble aujourd'hui connaître une embellie certaine à travers les analyses de Geoffrey Hodgson, auquel l'auteur laisse une large place lui donnant acte de « ramener la vie dans la science économique » (Hodgson, 2002,

² Bien sûr l'approche polanyienne est discutée, p.38, 38 et 40, mais l'auteur ne montre pas le caractère central de l'opposition polanyienne pour repérer une économie politique institutionnaliste.

³ Polanyi propose une définition de l'économie « substantive » comme « *procès institutionnalisé d'interaction entre l'homme et son environnement qui se traduit par la fourniture continue des moyens matériels permettant la satisfaction des besoins* » (Polanyi, 19, p. 242) qui s'oppose à la définition formelle (de Robbins) : « *Un tel sens sous-entend le verbe « maximiser », ou encore – moins techniquement, encore que le plus précisément possible – « faire du mieux avec ses propres moyens* » (Polanyi, 1977, p. 21).

p. 278, cité et traduit par Chavance p. 95)⁴. Cette stratégie de recherche est stimulante, et l'on ne peut qu'être gré à Bernard Chavance de lui donner une place importante. Mais elle n'est pas sans problème, tant la « vie » que l'on fait ainsi revenir dans les sciences économiques est la vie biologique, dont Arendt [1961] nous a appris à nous méfier en tant qu'être humain, dont l'existence en propre dans le règne naturel dépend, précisément, de la capacité à échapper à l'éternel recommencement du cycle biologique⁵. Comment en effet peut-on considérer, en sciences sociales, qu'il existerait des processus sans acteur, sauf à adopter une optique naturaliste ?

Les institutionnalistes ont toujours refusé d'appliquer une méthodologie mécaniste aux sciences économiques, évitant par-là tout monisme méthodologique, et toute mécanisation de l'espace social. Il serait bien regrettable que leur mouvement les envoie finalement vers une autre forme de réductionnisme, le réductionnisme biologique, qui réduit toute action humaine à des pulsions et instincts physiquement identifiables. Que cette solution ait été au cœur des théories de Commons et Veblen, aux débuts « positiviste » du siècle, cela se comprend et n'enlève rien à leur génie propre. Que cela soit l'avenir des sciences sociales aujourd'hui, après qu'elles aient été traversées par ce que d'aucun qualifie de « tournant pragmatique »⁶... cela laisse vraiment sceptique...

Pour conclure sur ce point, on reste finalement à l'issue du livre de Bernard Chavance avec une question : l'économie institutionnelle peut-elle constituer un paradigme explicatif à même de faire pièce au paradigme néoclassique ? Si le livre ne résout pas cette question, à nos yeux essentielle pour la structuration du champ de la recherche en sciences sociales dans les années à venir, il a moins l'immense mérite d'amener le lecteur à se la poser et lui apporte des ressources importantes pour la résoudre. C'est là une étape essentielle.

Bibliographie

Arendt H., 1961, *The Human Condition*, traduction française : *La Condition de l'homme moderne*, Calmann Levy. Paris. Réédité chez Presse Pocket, Agora, 1988.

Axelrod R., 1984, *The Evolution of Cooperation*, BasicBooks.

Axelrod R., 1986, "An Evolutionary Approach to Norms", *American Political Science Review*, vol.80, p.1096-1111.

Dosse F., 2007, *L'Empire du sens*, Paris, La découverte.

Hodgson Geoffrey, 2004, *The Evolution of Institutional Economics. Agency, Structure and Darwinism in American Institutionalism*, London, Routledge.

Polanyi K., Arensberg C.M., Pearson H.W. (eds) (1957), *Trade and Market in the Early Empires*, New York, The Free Press. Traduction de Claude et Annie Rivière *Les systèmes économiques dans l'histoire et la théorie*, Paris, Larousse (1975).

Polanyi K., 1957, « L'économie en tant que procès institutionnalisé », in Polanyi K., Arensberg C.M., Pearsons H.W. (eds), pp. 239-260.

⁴ Outre les nombreux et importants travaux de Hodgson (par exemple : Hodgson [2004]), on pourrait citer les analyses de Sudgen [1986, 1989, 1995], Young [1993, 1996, 2007] ou encore Axelrod [1984, 1986].

⁵ L'analyse d'Arendt oppose ainsi le triptyque « travail/œuvre/action » au règne biologique de la vie auquel il est dans le destin humain de tenter d'échapper.

⁶ Selon l'expression de François Dosse

Polanyi K., 1977, *The Livelihood of Man* (édité par H.-W Pearson), New York Academic Press.

Polanyi K., 1986, « La fallace de l'économie », *Bulletin du MAUSS*, n°18, p.11-26 (Extrait de Polanyi (1977) traduit par Antoine Deville).

Postel N., Sobel R., 2008, « Economie et rationalité : apports et limites de l'approche polanyienne », *Cahiers d'Economie Politique*, (à paraître).

Sugden R., 1989, "Spontaneous Order", *Journal of Economic Perspectives*, 3, p.85-97.

Sugden R., 1995, "The Coexistence of Conventions", *Journal of Economic Behavior and Organisation*, vol 28, p.241-256.

Sugden R., 1986, *The Economics of Rights, Cooperation and Welfare*. Oxford, Basil Blackwell.

Young H. P., 1993, "The Evolution of Conventions", *Econometrica*, vol.61, n°1, p.57-84.

Young H. P., 1996, "The Economics of Convention", *Journal of Economic Perspectives*, Vol 10, n°2, Spring, P.105-122.

Young H. P., 2007, "Social Norms", *The New Palgrave Dictionary of Economics, Second Edition*, Steven N. Durlauf and Lawrence E. Blume, eds. London: Macmillan, (à paraître).

Pour citer cet article

Nicolas Postel, « Bernard Chavance, *L'économie institutionnelle*, La Découverte, Repères, Paris, 2007, 120 pages. », *Revue de la régulation*, n°2, janvier 2008, Varia, [En ligne], mis en ligne le 30 janvier 2008. URL : <http://regulation.revues.org/document2373.html>.